

Communiqué de presse

Lamballe-Armor, le jeudi 3 avril 2025

Projet de Réserve naturelle régionale des « Landes et bocage de La Poterie » : Dépôt du dossier de classement auprès de la Région Bretagne

La perte d'habitats naturels entraîne une régression constante de la biodiversité aussi bien à l'échelle nationale que locale. Le Département des Côtes d'Armor et le territoire de Lamballe Terre & Mer ne font pas exception et sont concernés par la fragmentation du bocage, les atteintes aux zones humides ou la dégradation de la qualité de l'eau. Afin de préserver durablement notre environnement, une réponse collective est indispensable. Citoyens, professionnels, associations, Etat et collectivités doivent s'engager. C'est pourquoi, Lamballe Terre & Mer, la Ville de Lamballe-Armor et VivArmor Nature souhaitent poursuivre et renforcer leur partenariat autour des Landes de La Poterie, un espace patrimonial, culturel et naturel à fort enjeu de conservation pour le territoire de Lamballe Terre & Mer. Dans la continuité des actions déjà menées (protection des amphibiens, sensibilisation du public, ...), un classement en Réserve Naturelle Régionale permettrait d'engager une gestion harmonisée sur du long terme, pour encore mieux préserver cette biodiversité remarquable.

Un site unique avec des enjeux importants pour la préservation des espèces

Une mosaïque d'habitats naturels diversifiés, dus à la fois à une géologie particulière (gabbro de Trégomar et argile alcaline), à l'exploitation millénaire par les potiers (création de centaines de cavités transformées en autant de mares à géométrie variable) et à un paysage préservé de landes, bois, bocage et prairies, ont permis le développement d'une faune et d'une flore atypiques et exceptionnelles.

On recense, sur le périmètre de la future Réserve naturelle, plus de 800 espèces et sous-espèces, dont de nombreuses espèces protégées de tritons, reptiles, odonates (famille des libellules) et papillons.

Une co-construction du projet et une large concertation

Lamballe Terre & Mer, la Ville de Lamballe-Armor et VivArmor Nature ont organisé 24 temps d'échanges et de travail entre le lancement de la démarche de classement en juillet 2023 et le dépôt du dossier :

- 3 comités de pilotage (élus, partenaires techniques et institutionnels, représentants d'usagers) ;
- 3 comités techniques (techniciens des différentes structures, experts, représentants d'usagers) ;
- 9 groupes de travail thématiques (construction du dossier sur le fond, enjeux naturalistes, ajustement du périmètre, recensement des usages et proposition d'un règlement adapté) ;
- 8 réunions de travail avec les usagers concernés (principalement agriculteurs et chasseurs) ;
- 1 réunion publique à laquelle ont été conviés tous les propriétaires concernés par le projet.

Un engagement 100% volontaire

Les propriétaires n'ont pas l'obligation de s'engager dans la démarche. Ceux-ci le font volontairement, pour une période de 10 ans. Par ailleurs, Lamballe Terre & Mer, la Ville de Lamballe-Armor et VivArmor nature ont également souhaité recueillir l'accord des exploitants agricoles concernés.

A l'issue de la phase d'animation foncière, 2 propriétaires publics et 47 propriétaires privés souhaitent engager leurs parcelles en Réserve naturelle.

181 hectares sont ainsi concernés dont :

- 93 hectares de parcelles publiques (essentiellement propriété de la Ville de Lamballe-Armor) ;
- 88 hectares de parcelles privées, dont 39 hectares de prairies naturelles réparties chez 5 exploitants agricoles.

Un règlement pour concilier les usages et la préservation des habitats et des espèces

Un règlement, fruit du travail de co-construction avec les usagers, s'appliquera uniquement sur les parcelles classées :

- Agriculture : autorisée, elle sera cependant soumise à certaines conditions comme l'interdiction de retourner les prairies ou d'utiliser des produits phytosanitaires. Par ailleurs, toutes les parcelles en cultures annuelles (céréales, maïs) ont, dès le début, été exclues de la démarche (usage non compatible) et ne sont donc pas concernées par le règlement ;
- Chasse : 57 hectares sans chasse (hors battues nécessaires pour la régulation du grand gibier, notamment les sangliers). Ces 57 hectares comprennent les principales parcelles de landes et un secteur de bocage préservé. La chasse sera autorisée selon la réglementation en vigueur sur le reste du périmètre ;
- Gestion des boisements : coupes et abattages seront interdits, sauf pour l'exploitation prévue dans un plan de gestion ou pour des coupes annuelles à usage familial pour les propriétaires. Une coupe des boisements monospécifiques (peupliers, épicéas) sera autorisée en vue de favoriser la régénération naturelle par des essences locales et diversifiées ;
- Cueillette : autorisée pour les champignons et autres plantes comestibles, sous réserve de l'accord du propriétaire et selon la réglementation en vigueur (panier de 5 litres / jour / par personne) ;
- Activités de loisirs : promenades, randonnées, course à pied, cyclisme, courses d'orientation, équitation seront autorisées selon les plans de circulation en vigueur (chiens autorisés, tenus en laisse). Les manifestations sportives seront autorisées uniquement sur dérogation.
- Principales interdictions : véhicules à moteurs (hors aires de stationnement et dérogations prévues), bivouac, détectorisme, atterrissage et décollage de drones et d'aéromodélisme, pêche, aquaculture.

Calendrier prévisionnel

- Dépôt du dossier de classement auprès de la Région Bretagne : Avril 2025
- Recueil de l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) : mai 2025
- Consultation publique de 3 mois (dont avis des collectivités et du Préfet de Région)
- Publication du bilan de la consultation publique et recueil définitif de l'accord des propriétaires
- Création officielle de la Réserve naturelle par délibération du Conseil Régional (12/2025 ou 03/2026).

Les propriétaires qui souhaiteraient intégrer leurs parcelles au projet de Réserve naturelle peuvent toujours le faire en contactant Sarah Fourest, chargée du projet de Réserve naturelle : 02 96 50 54 72 ou environnement@lamballe-terre-mer.bzh

Point presse du jeudi 03 avril 2025, 10h30, Parking près du cimetière, entrée des Landes de La Poterie
En présence de :

- Thierry ANDRIEUX, Président de Lamballe Terre & Mer,
- Philippe HERCOUET, Maire de Lamballe-Armor,
- Hervé GUYOT, Président de VivArmor nature,
- Jean-Luc BARBO, Vice-Président en charge des Transitions écologiques et enjeux de biodiversité - Lamballe Terre & Mer,
- Camille CAURET, Adjointe au cadre de vie et développement durable - Lamballe-Armor,
- Jérôme LHEVEDER, Adjoint en charge du milieu associatif et des animations - Lamballe-Armor,
- Sarah FOUREST, Chargée de projet Réserve Naturelle Régionale - Lamballe Terre & Mer,
- Pierre-Alexis RAULT, Chargé de mission biodiversité - VivArmor Nature.

Contact presse

Florence Baëhl

florence.baehl@lamballe-terre-mer.bzh